



*Mairie d'AURONS*  
*Département des Bouches-du-Rhône*

**DECISION DU MAIRE N° 2024 D-13**  
**Prise en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du CGCT**

**OBJET : Demande de subvention pour travaux de proximité urgents en complément au dossier AC 24688 déposé le 26/03/24 au Conseil Départemental des B.D.R.**

*Le Maire de la commune d'AURONS,*

**Vu** les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** la délibération n° 2022/22 du 23 juin 2022 portant délégations consenties au maire par le Conseil Municipal et notamment son article 24° autorisant celui-ci à adhérer ou renouveler l'adhésion aux associations dont la commune est membre ;  
**Vu** que les décisions prises par le maire ne donnent lieu ni à avis ni à vote mais doivent cependant faire l'objet d'une communication au moyen d'un tableau reporté sur l'ordre du jour transmis pour convocation aux conseillers municipaux, avant la tenue d'un conseil municipal ;  
**Vu** la délibération n° 2024.06 en date du 18 mars 2024, portant approbation de travaux de proximité pour un montant H.T. de 48 977,00 € et de la demande de subvention de 70 % du montant précité auprès du CD13 ;  
**Vu** le dossier de demande de subvention correspondant n° AC 24688 déposé le 26/03/2024 auprès du Conseil Départemental des B.D.R. au titre de ces travaux, non encore voté en commission permanente ;  
**Vu** la dégradation de voirie nécessitant une reprise de chaussée et de trottoir en enrobé pour mettre en sécurité le plateau ralentisseur du lavoir communal ;  
**Considérant** le caractère urgent requis pour procéder à la mise en sécurité des lieux ;  
**Vu** l'autorisation accordée à la commune par le Conseil Départemental en vue de compléter le dossier de demande de subvention précitée par le dépôt d'une nouvelle estimation de travaux ;  
**Vu** l'offre n° 02992 du 04/04/2024 présentée par la société Les Terrassements de Provence en vertu de l'accord-cadre mono-attributaire n° 2022-T-05AC notifié le 30/11/2022 ;

**DECIDE**

**Article 1** : de compléter le dossier AC 4688 déposé au titre de travaux de proximité par l'ajout du devis n° 02992 du 04/04/2024 émis par l'entreprise L.T.P. à hauteur de 25 390,00 € H.T. selon le plan de financement prévisionnel revu comme suit :

Nature des travaux	Montants HT	Financements	Montants HT	Taux
Déplacement socles réseau vidéo	5 461,00 €	Conseil Départemental B.D.R.	53 834,20 €	70 %
Aménagement bassin du Belvédère	4 240,00 €	Autofinancement communal	23 071,80 €	30 %
Pose panneau solaire Croix Belvédère	1 515,00 €			
Aménagement Grottes	7 900,00 €			
2 <sup>ème</sup> tranche Parking allées Platanes	25 409,00 €			
Réhabilitation chaussée plateau lavoir	25 390,00			
<i>Sous-total</i>	<i>69 915,00 €</i>			
Aléas de chantier (10 %)	6 991,00 €			
<b>Montant total des travaux</b>	<b>76 906,00 €</b>	<b>Total des financements</b>	<b>76 906,00 €</b>	<b>100 %</b>

**Article 2 :** de solliciter la subvention correspondante auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les crédits correspondants ayant été inscrits au Budget Primitif 2024 ;

**Article 3 :** précise que la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de son affichage ou de sa notification aux membres du conseil municipal.

Ainsi établi à AURONS, le 26 avril 2024

Le Maire,

  
  
**André BERTERO**